



DÉCRET

CONSTITUANT UN COMITÉ D'AIDE POUR LA FORMATION D'UNE UNITÉ ADMINISTRATIVE

ÉTANT DONNÉ que les paroisses ont été regroupées en unité pastorale pour se donner des services pastoraux qu'elles n'auraient pas le moyen de se permettre;

ÉTANT DONNÉ que, rassemblées en unité paroissiale, ces fabriques éprouvent toujours certaines difficultés financières qui risquent d'affecter les services pastoraux dans ces communautés et de nuire ainsi à la mission de l'Église;

ÉTANT DONNÉ que les responsables des fabriques ont la responsabilité de voir à ce que la mission puisse se réaliser dans les meilleures conditions;

ÉTANT DONNÉ qu'une union administrative pourrait améliorer la situation et qu'une étape devrait être entreprise pour en voir la pertinence.

Je constitue par les présentes, sous la responsabilité des personnes déléguées de l'évêque pour le Saguenay et pour le Lac-St-Jean, une équipe de trois membres, reconnus pour leur expérience dans le domaine de la pastorale et de l'administration, avec le mandat suivant :

1. Répondre à la demande des fabriques qui désirent former une unité administrative;
2. Aider ces fabriques dans l'analyse de la situation et dans la recherche de mesures à prendre pour permettre à l'Église d'exercer sa mission dans les conditions les plus favorables;
3. Établir en qui ces fabriques auraient avantage à se regrouper sous une seule administration;
4. Déterminer les changements à faire pour que cette unité administrative par mode de fusion ou d'annexion améliore la situation et réponde mieux aux besoins de la mission;
5. Faire rapport à l'évêque du déroulement du projet.

DONNÉ À CHICOUTIMI, ce douzième jour du mois d'avril deux mille dix.

† André Rivest
Évêque de Chicoutimi

Raynald Côté, diacre
Chancelier